

Grippe saisonnière: Il n'est pas trop tard pour se faire vacciner

Pour garantir une protection maximale durant les mois d'hiver, la vaccination contre la grippe devrait intervenir entre la mi-octobre et la mi-novembre. Pour les personnes à risques qui ont raté la date du 10 novembre, Journée nationale de la vaccination, l'Office recommande de ne pas renoncer au vaccin, car une vaccination tardive vaut mieux qu'aucune protection contre le virus Influenza. Pour les personnes en bonne santé mais qui souhaitent se protéger contre la maladie, il est encore temps de se faire vacciner. Rappelons que les épidémies de grippe causent chaque année en Suisse 400 à 1000 décès de personnes âgées, 1000 à 5000 hospitalisations et entre 100 000 et plus de 300 000 consultations médicales.

Les recommandations de l'OFSP concernant la vaccination contre la grippe saisonnière s'adressent aux personnes âgées de plus de 65 ans, aux adultes et aux enfants souffrant de maladies chroniques cardiaques ou pulmonaires, aux pensionnaires de homes ou autres institutions de soins, ainsi qu'au personnel médical et soignant.

Pour augmenter la couverture vaccinale de la population à risque, l'OFSP peut compter sur le soutien du corps médical et du personnel soignant. C'est l'occasion ici de leur rendre hommage et les remercier de leur engagement sans cesse renouvelé. ■

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Santé publique
Division Maladies transmissibles
Téléphone 031 323 87 06